



**Priorités d'intervention pour l'année 2018-2019 de
la MRC de Rouville**

**Adoptée par la résolution numéro 18-05-089
du conseil de la MRC de Rouville le 2 mai 2018**

Priorités d'intervention pour l'année 2018--2019

- A- Contribuer au développement des secteurs touristiques, agrotouristiques et industriels par l'accompagnement, la promotion et les services conseil et par la mise en œuvre du SADR**

- B- Contribuer, par le développement économique, commercial et social, à l'amélioration des services à la population et à l'attractivité de la MRC de Rouville**

- C- Poursuivre la mobilisation au sein des communautés et favoriser la concertation par le biais de la Politique de soutien aux projets structurants**

- D- Positionner l'agriculture comme force et vecteur majeur de développement notamment par la mise en œuvre du PDZA**

- E- Favoriser le développement de projets structurants dans la MRC selon les opportunités en matière de développement**

Ces priorités ont été établies suite aux exercices précédents de concertation dans le cadre du Plan stratégique de la MRC de Rouville et du SADR. Elles découlent également de la mise en œuvre du PALÉE et du Plan de travail de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (anciennement du pacte rural 2014-2019). **Elles ne sont pas présentées par ordre d'importance.**

L'accompagnement des entrepreneurs, le financement et la formation (contenus dans la Politique de soutien aux entreprises) constituent des composantes importantes à considérer dans chaque action ou projet réalisé dans le cadre des priorités retenues.

Un plan d'action annuel sera réalisé lors de l'exercice budgétaire annuel.

